

**Secrétariat**

Distr. générale  
15 mai 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention  
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace  
extra-atmosphérique****Note verbale datée du 20 avril 2018, adressée au Secrétaire général  
par la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies  
à Vienne**

La Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de transmettre, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements supplémentaires concernant la modification du nom de l'objet spatial Europe\*Star 1 (voir annexe).



## Annexe

### **Renseignements supplémentaires concernant un objet spatial immatriculé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord\***

#### **Intelsat 12 (anciennement Europe\*Star 1)**

##### **Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique**

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale	2000-068A
Nom de l'objet spatial	Intelsat 12 (IS-12)
Numéro de catalogue du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD ID)	26590
État d'immatriculation	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Documents relatifs à l'immatriculation	ST/SG/SER.E/389 ST/SG/SER.E/518

##### **Renseignements supplémentaires communiqués volontairement en vue de leur inscription au registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique**

Autres renseignements	Notification de la modification du nom du satellite : Intelsat 12 (également appelé IS-12) était précédemment connu sous le nom d'Europe*Star 1 (PAS-12).
-----------------------	---

---

\* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution [62/101](#) de l'Assemblée générale ; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.